

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 MARS 2011
COMPTE-RENDU**

Présents :

BOUCHARLAT Elisabeth – FELIX Pierre – NICOD Michel (Beynost)
BERTHOU Jacques (puis Alain ROUX) - BODET Jean-Marc - ESCOBESSA Sylvie - GIRON Aurélie - PROTIÈRE
Pascal (Miribel)
COLLOMB Jacques (Neyron)
GUILLET Evelyne - GOUBET Pierre – PELARDY Marc (Saint-Maurice-de-Beynost)
GRUMET Robert – LOUSTALET Bruno (Thil)
GEOFFRAY Jean-François - GOY André (Tramoyes)

La séance débute à 18h35.

I- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

En application des dispositions de l'article L. 2121-15 du CGCT, Jacques BERTHOU est nommé secrétaire de séance.

II- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 24/02/2011

À propos de la voirie et de la desserte interne du forum, Sylvie ESCOBESSA demande à ce que les soient transmis aux élus communautaires, ainsi qu'il l'avait été noté au compte-rendu du 24 février dernier. Il lui est précisé qu'une délibération accompagnée des plans sera envoyée en commune afin d'acter les modifications de compétences prévues.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance plénière du 24 février 2011.

III- AFFAIRES SOCIALES / SOLIDARITE

Rapporteur : A.GADIOLET

A) Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) / diagnostic sécurité

Dans le cadre de la compétence facultative intitulée «création et animation d'un conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance », la CCMP a missionné le cabinet Espaces Risk Management (ERM) pour réaliser un diagnostic sécurité préalable essentiel à la mise en place du CISPD. Pascal PROTIÈRE rappelle que les communes demandaient régulièrement l'exercice de cette compétence, inscrite depuis plusieurs années dans les statuts de l'intercommunalité. Le choix du cabinet ERM, maître d'œuvre du plan départemental et auteur du diagnostic sécurité pour la 3CM s'imposait, afin de mettre en cohérence les différentes politiques menées sur ce thème.

Le cabinet ERM vient présenter le rendu de cette étude et informer sur la mise en place prochaine du CISPD. Le cabinet ERM explique qu'il importe désormais à la collectivité d'élaborer une stratégie territoriale à présenter en CISPD, avant de constituer des groupes de travail thématiques. Suite à une question de Sylvie ESCOBESSA, Pascal PROTIÈRE précise que l'échec du précédent CLS démontre la nécessité d'un animateur spécifique sur ces questions. La 3CM s'étant engagée dans une démarche similaire, l'hypothèse d'une mutualisation n'est pas à exclure même si elle doit être aujourd'hui précisée. Néanmoins, à l'aune des recrutements dans d'autres services en 2011, le Président propose pour cette année de reconduire l'externalisation pour l'animation du CISPD.

Jean-Marc BODET s'interroge sur la pertinence des chiffres retenus et sur le comparatif avec la moyenne nationale. Il estime qu'il aurait été plus opportun de comparer les communes de la CCMP avec des

communes de taille et de contexte sociogéographique similaires. Jacques BERTHOU souscrit à cette remarque. Il ajoute que les services de gendarmerie sont satisfaits du taux de délinquance pour l'année 2010, confirmant ainsi le « baromètre » des élus locaux qui estiment que le sentiment d'insécurité recule.

Le cabinet ERM explique que l'étude s'appuie sur les infractions constatées et non sur les chiffres de l'observatoire de la délinquance. Il souligne également que des données plus détaillées n'ont pu être fournies par les services de gendarmerie et que le CISPD sera le cadre adéquat pour les examiner. Il précise enfin que les communes de moins de 10'000 habitants sont extrêmement hétérogènes au niveau national et qu'une comparaison par strate était donc moins pertinente qu'une comparaison par rapport à la moyenne nationale.

Pierre FELIX estime que l'évolution sur ces dernières années devrait être pondérée par l'évolution démographique des communes. Michel NICOD demande à ce que soient mis en exergue au sein d'une même commune les secteurs qui sont particulièrement facteurs de délinquance. Et de citer l'exemple du centre commercial de Beynost qui fausse partiellement les résultats pour Beynost. Le cabinet ERM confirme l'importance de la zone commerciale et explique que le CISPD sera l'occasion de mettre en place précisément certaines actions spécifiques pour certains secteurs du territoire. Suite à une question d'Aurélié GIRON, il est précisé que le CISPD aura également à mettre en place un suivi spécifique des mineurs, en liaison avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Pascal PROTIERE conclut ces échanges en rappelant que des groupes de travail pourraient rapidement être créés, une fois le CISPD mis en place. Il réaffirme son souhait que soit menée une politique de sécurité et de prévention de délinquance adaptée au territoire et à ses spécificités (proximité de Lyon, importance de la zone commerciale notamment) ainsi que la nécessité que le CISPD se saisisse de la question de la fourrière automobile intercommunale (opportunité, faisabilité).

IV- AFFAIRES FINANCIERES

Rapporteur : P.PROTIERE

A) Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2011

M. le Rapporteur rappelle que l'article L. 2312-1 du CGCT prévoit la tenue d'un débat sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par l'article 15 du règlement intérieur de la CCMP. Chaque Conseiller communautaire peut intervenir dans le débat, lequel, au terme de la loi, ne donne pas lieu à un vote. Pour la préparation de ce débat, le Président explique qu'il a souhaité mettre à disposition des conseillers communautaires un document de synthèse assez précis sur la situation sur la situation financière de la Communauté de communes contenant notamment, les principaux investissements réalisés et à venir, l'endettement, les charges de fonctionnement, et les principales orientations financières pour la fin du mandat. Il précise que ce document sera transmis à l'ensemble des élus du territoire.

Suite à la présentation orale de Pascal PROTIERE, jointe en annexe de ce compte-rendu, Jacques BERTHOU souligne qu'il s'accorde avec la majeure partie du propos du Président. La CCMP doit selon le Sénateur-Maire de Miribel évoluer vers une communauté de services à la population, ce qui nécessite des recrutements en conséquence. Néanmoins, face à l'incertitude des recettes fiscales, il réclame une certaine prudence et une gestion très rigoureuse de la Communauté. Les recrutements ne sont à cet égard possibles que si un état des lieux précis du management à la CCMP est réalisé, tandis que des fiches de poste précises devront accompagner chaque création de poste. Pascal PROTIERE remercie Jacques BERTHOU pour son intervention et précise que chaque création de poste sera naturellement accompagnée d'une fiche de poste détaillée.

Pierre FELIX considère qu'une réflexion sur la mutualisation est inévitable, ainsi qu'il l'a souligné dès 2008. Un conventionnement avec les communes pourrait également, au cas par cas, être envisagé. Marc PELARDY intervient pour demander des précisions sur une mutualisation du gardiennage des équipements sportifs évoquée par le Président. Pascal PROTIERE précise que certains équipements sportifs communaux tels le gymnase de la Chanal à Miribel ou le complexe de Mas de Roux à Beynost font déjà l'objet d'une surveillance quotidienne, alors que les petites communes n'ont aujourd'hui pas les moyens de mettre en œuvre cette

surveillance. Par ailleurs, malgré la présence régulière les lundi d'un agent de la CCMP, les gymnases intercommunaux se détériorent rapidement en l'absence d'un contrôle permanent. Michel NICOD souscrit aux propos du Président et souligne l'effort de la municipalité beynolane sur cette question. Il s'avère favorable à une réflexion sur la mutualisation, notamment pour le gymnase de Beynost. Jean-Marc BODET confirme l'exemple de la 3CM dont le choix d'embaucher des gardiens pour ses gymnases intercommunaux s'avère opportun pour la pérennité des équipements. Robert GRUMET se demande pour sa part s'il ne s'agit pas d'une priorité dès 2010.

Marc PELARDY intervient ensuite pour souligner la nécessité de mener une véritable réflexion sur la déchèterie. Cette infrastructure donne une mauvaise image de la CCMP, tant par le manque de place que par l'absence de contrôle rigoureux de la prestation réalisée. Pascal PROTIERE souligne qu'une extension de la déchèterie est sans doute souhaitable mais qu'elle est complexe juridiquement. Or, la construction d'une nouvelle déchèterie n'est pas l'ordre du jour, aucune commune n'ayant d'ailleurs de terrains à proposer. Une autre piste consisterait à introduire des critères très qualitatifs dans le renouvellement du marché au 1^{er} décembre 2011, ce qui a un coût financier non négligeable, ou à internaliser le haut de quai, l'évacuation des bases restant à la charge du prochain prestataire. L'internalisation lui semble inévitable, que ce soit en 2011 ou en 2014. Alain ROUX, représentant de la CCMP au sein d'Organom, souligne que de nombreuses collectivités ont justement fait ce choix. Pascal PROTIERE juge qu'une étude comparative approfondie des différents modes de gestion est donc indispensable si l'on veut que les élus puissent faire le meilleur choix. Cette étude sera présentée fin avril au Conseil communautaire pour avis des élus.

Robert GRUMET demande si une programmation des travaux de voirie a déjà été effectuée, notamment au regard des projets communaux comme sur Thil. Pascal PROTIERE explique que les priorités en 2011 se porteront sur la VIC, devant Philips et Cegelec, ainsi que sur la desserte interne du Forum des Sports. Concernant les demandes communales, il importe en 2011 de lancer le programme des études de maîtrise d'œuvre pour aborder la fin du mandat. Néanmoins, il rappelle que près de 3,5M€ d'économies doivent être réalisés quant aux prévisions du programme pluriannuel d'investissements et qu'une plus grande sélectivité des projets devra être opérée par la commission voirie. En effet, à ce jour, c'est près d'1M€ de projets qui ne pourront être financés en voirie. Afin de consolider les arbitrages à venir, il souhaite que l'on réalise rapidement un schéma communautaire des modes doux, dans le prolongement de l'étude Iddigo II menée conjointement avec la 3CM. La mise en cohérence des modes doux communaux et intercommunaux est en effet indispensable et s'inscrit dans une politique de mobilité de plus grande ampleur.

V- AFFAIRES CULTURELLES

Rapporteur : P.FELIX

A) Mise à disposition de l'orgue / convention CCMP-BEYNOST

Monsieur le rapporteur rappelle que par délibération en date du 07/10/2010 le conseil communautaire a approuvé la signature d'une convention tripartite entre la commune de Beynost, l'Evêché et la CCMP, pour la mise à disposition d'un orgue au sein de l'église Saint Julien. Il informe que cette convention telle que rédigée ne peut être signée. A la demande de la commune de Beynost, il propose de conclure une convention bipartite entre Beynost et la CCMP.

Suite à une question de Marc PELARDY, il est précisé qu'il n'était pas possible de vendre l'orgue, celui-ci ayant été subventionné par le Conseil Général de l'Ain.

Pierre FELIX donne lecture du projet de convention et propose de bien vouloir annuler et remplacer par la présente la délibération du 07/10/2010.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE

1/ ANNULE ET REMPLACE par la présente délibération la décision du 07/10/2010

2/ APPROUVE À L'UNANIMITÉ la nouvelle convention de mise à disposition de l'orgue de l'Académie de musique et de danse au profit de la commune de BEYNOST avec installation de l'instrument à l'église SAINT JULIEN de Beynost

2/ AUTORISE le Président à la signer ainsi que tous les documents qui s'y rapportent.

VI- DIVERS : Commission culture/tourisme / remplacement d'un délégué

Rapporteur : Pierre FELIX

Monsieur le Président informe de la démission de monsieur Frank CURSIO, représentant de la commune Tramoyes au sein de la commission culture-tourisme de la CCMP, qui n'ayant plus la disponibilité suffisante pour suivre les travaux de cette instance, a décidé de se retirer.

Il rappelle que cette commission créée par délibération du 06/05/2008 comprend 9 membres. Il convient donc de le remplacer. Il informe que le Conseil municipal de Tramoyes réuni le 31/01/2011 a proposé les personnes suivantes :

- Valérie NOIRAY
- Hélène CARRY

Afin de simplifier cette désignation, il propose conformément à l'article L 2121-21 du CGCT de voter sans scrutin secret.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,

1 / DECIDE À L'UNANIMITÉ, sans scrutin secret, de désigner en remplacement de Monsieur Frank CURSIO, démissionnaire de la commission culture-tourisme, Mesdames Valérie NOIRAY et Hélène CARRY.

La commission culture-tourisme est donc composée des délégués suivants :

Céline FERRIOL - Jean Maurice DABOVAL – Pierre FELIX (Beynost)

Nathalie DESCOURS – Jean Pierre BOUVARD (Miribel)

Jacques COLLOMB (Neyron)

Benoit DORE – Jacqueline ACCARDO (Saint Maurice de Beynost)

Philippe GUILLARD (Thil)

Valérie NOIRAY – Hélène CARRY (Tramoyes)

La séance s'achève à 21h30.

À Miribel, le 19/03/2011
Le Président, Pascal PROTIERE